



MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
REPUBLIQUE DU BENIN

COMMUNIQUE DE LA MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ET DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

N° 1047/MIC/MAEP/DC/SGM/DCI/SVCP/SA

La Ministre de l'Industrie et du Commerce et le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche portent à la connaissance des acteurs de la filière soja et de l'ensemble de la population, les conditions de commercialisation du soja grain au cours de la campagne 2025-2026 :

- **date de lancement : vendredi 05 décembre 2025 ;**
- **date de fermeture : mercredi 30 septembre 2026 ;**
- **prix au producteur : prix du marché ;**
- **les contrats d'achat et de vente sont libres entre acteurs.**

Tout en souhaitant une fructueuse campagne à tous, la Ministre de l'Industrie et du Commerce et le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche appellent au respect strict des conditions de déroulement de la campagne et des textes régissant la filière, notamment la loi n° 2024-34 du 12 décembre 2024 portant loi de finances pour la gestion 2025 et le décret N° 2022-568 du 12 octobre 2022 portant interdiction de l'exportation de soja grain et fixant les conditions de mise en œuvre de l'interdiction d'exportation des noix brutes de cajou et du soja grain en République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 05 décembre 2025

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

LA MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE



Gaston Cossi DOSSOUHOUI



Alimatou Shadiya ASSOUMAN